



ATELIERS PRÉSANSE À PARIS

Partage de pratiques en région Île-de-France

Pour leur première édition 2018, les Ateliers Présanse ont réuni plus de 60 participants à Paris. 7 interventions, portées par 3 Services et une association régionale, ont alimenté les 3 ateliers autour des thèmes élaborés avec la région. Leurs supports de présentation et annexes peuvent être retrouvés en intégralité sur le site www.presanse.fr



À retrouver sur la page des Ateliers de Paris 2018 :

- **Innovations en médecine : quels enjeux pour notre domaine d'activité ? (évolutions des technologies de communication et Internet, médicales, télé médecine : définition technique et juridique, enjeux, exemples en Santé au travail...)** par le CIAMT.
- **Santé au travail 2.0 : innovation par l'intégration de technologies numériques (objets connectés, kit de visite, plateforme en ligne, expérimentation des « visites connectées », avantages, limites et évaluation de la satisfaction des salariés)** par l'APST 18.

Innovations en Santé au travail

Inscrite au rang des axes de la Stratégie Nationale de Santé du Gouvernement, l'innovation est un sujet qui impactera l'activité et le devenir des SSTI, ce en fonction de la façon dont ils s'en saisiront. Elle peut s'inscrire sous différents aspects : innovation technologique et numérique, comme innovation organisationnelle et comportementale.

A l'heure du big data et des objets connectés, l'innovation peut impacter la collecte et le traitement de données relatives à l'entreprise comme au salarié, comme le déroulement des visites avec les professionnels de santé (télé-médecine). Les enjeux de ces nouveaux modes d'accès au système de santé et de transmission de l'information s'avèrent toucher aussi la Santé au travail : réduire les inégalités d'accès, répondre aux enjeux de la démographie médicale, faciliter l'épidémiologie, améliorer le suivi, la prévention, fluidifier le partage de l'information...

L'atelier a aussi permis le partage d'une expérimentation menée par l'APST 18 qui propose aux salariés du Cher de passer une visite médicale « numérisée », via l'implémentation d'une solution logicielle qui allie questionnaire interactif, tests médicaux via tablette (vue, ouïe) et outils connectés (tensiomètre, etc.). 126 visites ont ainsi été réalisées depuis décembre 2017. Le SSTI note une période d'adaptation coûteuse en temps où les praticiens doublent les examens pour s'assurer que les objets connectés donnent les mêmes résultats que les leurs. Une fois cette correspondance vérifiée et la confiance en l'outil établie, le système

est plus un gain de temps dans la collecte de données.

Une fonction de traitement statistique des données est prévue mais en l'état, le logiciel ne permet pas de restituer de livrable à l'entreprise. A terme, ce mode de visite et de collecte des données pourrait s'avérer une solution de compilation et de croisement de l'information pour les SSTI recevant sur plusieurs sites. La sécurité des données doit bien sûr être un point de vigilance.

Si les nouvelles technologies offrent ainsi des avantages à la pratique des SSTI, et ne peuvent être ignorées quand les autres acteurs de la prévention s'en saisissent, il faut néanmoins leur donner un usage et un sens qui ne dénaturerait pas celui de la Santé au travail. Ne pas retomber dans le systématisme à la faveur du tout numérique, et se souvenir que la dernière réforme confirmait la prévalence de la décision humaine du médecin du travail dans la détermination du suivi. Le système de Santé au travail tire également sa pertinence et son efficacité de sa connaissance du terrain : ses professionnels restent le premier outil dans la prévention. L'innovation et la technologie doivent donc être pensées à leur service, comme moyens de facilitation de leurs missions, en tenant compte de leurs usages. Le choix des prestataires doit également être pensé en termes stratégiques, sur le long terme, afin de garantir la pérennité des solutions proposées aux entreprises, maîtrisées par les SSTI eux-mêmes.

La suite de la restitution des Ateliers Présanse paraîtra dans le numéro d'avril prochain. ■